

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 681/SLAG PROMULGATION

n° 681/SLAG

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 août 1970

Numéro JO

n° 15 du 10/08/1970

Date du numéro

10 août 1970

VISAS

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 70-595 du 9 juillet 1970, modifiant l'

article 357

2 du Code pénal (J.OR.F. du 10 juillet 1970, page 6461).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commisaires absent, Le Haut-Commissaire adjoind, suppléant légal. A. MARTIN-DELAHAYE.